

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 027-200070142-20241212-158_2024-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 42	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Votants : 48	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	Mme Damois, MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Miralles,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le : 6 décembre 2024	Le Tronquay	Mme Marteau,
	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G,
	Romilly-sur-Andelle	Mme Simon, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Gavelle, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Julien à M. Dulondel, Mme Le Tourneur à M. Romet, M. Bonneau à M. Blavette.

Développement durable : approbation du bilan à mi-parcours de Plan Climat Air Energie Territorial

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l'article 188 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

Vu la délibération n°21/2018 en date du 15 février 2018 relative à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial Lyons Andelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2018 engendrant l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 novembre 2019 validant la stratégie du futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Lyons Andelle ;

Vu la délibération n°28/2020 en date du 20 février 2020 relative à l'approbation du projet Plan Climat Air Energie Territorial Lyons Andelle ;

Vu la délibération n°107/2021 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant le PCAET de Lyons Andelle ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission environnement, développement durable et mobilités en date du 26 novembre 2024 ;

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a imposé aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de mettre en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cet outil de planification, qui est à la fois stratégique et opérationnel, permet aux collectivités de renforcer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et ses effets.

Trois ans après son adoption, l'article R.229-51 du code de l'environnement impose que chaque PCAET fasse l'objet d'un bilan à mi-parcours.

Ce bilan à mi-parcours permet de visualiser l'état d'avancement des actions du PCAET et comprend les éléments suivants :

- Évaluer le taux d'avancement du programme d'actions,
- Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels,
- Analyser les ressources engagées et vérifier leur efficacité,
- Évaluer l'implication de la collectivité et des acteurs du territoire.

Ce document est une étape intermédiaire, servant de premier jalon avant l'évaluation finale et la révision du PCAET dans trois ans. La Communauté de communes Lyons Andelle, qui comptait 20 654 habitants en 2020, a adopté son PCAET par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2021. Ce premier document de planification a permis au territoire de s'engager dans une démarche en faveur de la transition écologique et énergétique.

Le PCAET doit permettre de disposer d'une vision partagée de l'avenir du territoire, tout en protégeant ses habitants et ses activités, des impacts du changement climatique.

Pour rappel, cinq axes ont été retenus pour le PCAET Lyons Andelle :

- Axe 1 : Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées ;
- Axe 2 : Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores ;
- Axe 3 : Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses ;
- Axe 4 : Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux ;
- Axe 5 : Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés.

Le document est complété par 19 fiches actions, chacune détaillant des objectifs spécifiques.

Le bilan à mi-parcours du PCAET de Lyons Andelle se compose de plusieurs parties. (Cf. Annexe n°11)

La première partie présente le contexte général du PCAET ainsi que les objectifs du bilan.

La deuxième, plus développée, offre une synthèse détaillée de l'état d'avancement du plan d'actions, retraçant les actions mises en place depuis son élaboration.

A ce jour,

- 10,53 % des actions sont terminées,
- 84,21 % des actions sont en cours de réalisation,
- 5,26 % des actions sont à venir.

La troisième partie définit le rôle de la collectivité action par action. La Communauté de communes agit à la fois en tant que partenaire pour certaines actions et en tant que porteuse de l'action pour 89 % d'entre elles.

Cette évaluation à mi-parcours démontre également une forte mobilisation des acteurs locaux, tels que les élus, les associations, les entreprises, les agriculteurs et les habitants.

La quatrième partie est consacrée aux moyens humains et financiers. L'année 2023 marque la création d'un poste dédié à la mise en œuvre du PCAET. La chargée de mission PCAET collabore de manière transversale avec l'ensemble des services.

Les dépenses de l'intercommunalité pour le PCAET sont intégrées dans plusieurs actions masse budgétaire précise.

A titre d'exemple, le budget primitif 2024 comprend des montants spécifiques pour l'amélioration de l'habitat (65 091 €), les mobilités douces (44 910 €), la sensibilisation (12 482 €) et une étude sur la logistique des circuits-courts (3 500 €).

Enfin, la dernière partie concerne la prise en compte des évolutions réglementaires. L'objectif est d'anticiper l'évaluation finale et la révision de ce PCAET.

Pour ce faire, les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, du Plan de Protection de l'Atmosphère et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ont été intégrés dans le bilan à mi-parcours.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- approuve le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial Lyons Andelle.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc MOËNS

Le Président



Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 027-200070142-20241212-158_2024-DE

